

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 JUIN 2016**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES
16 MARS, 29 AVRIL ET 20 MAI 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés.

**STATIONNEMENT – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatif au stationnement urbain.

**CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LES
ASSOCIATIONS SAUMUROISES**

Approbation de la Charte d'Engagements Réciproques entre la Ville de Saumur et les associations Saumuroises.

Autorisation donnée à Madame Béatrice GUILLON pour signer cette charte.

BUDGET 2016 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

EXERCICE 2016 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Attribution des subventions de l'exercice 2016 pour un montant total de 10 000 € dont le détail peut être consulté auprès de la Direction Service aux Familles service aux jours et heures d'ouverture du service Vie Associative et sportive de la Ville situé Espace Jean Rostand, Quartier de la Croix Verte à Saumur.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – ACTUALISATION DES TARIFS

Fixation, à compter du 1^{er} janvier 2017, des tarifs comme suit :

- Dispositifs publicitaires et préenseignes (surfaces cumulées) : 18,50 €/m².

- Enseignes (surfaces cumulées) :

* de 0 à 12 m² : exonération

* entre 12 et 50 m² : 37 €/m² dès le 1^{er} m²

* à partir de 50 m² : 74 €/m² dès le 1^{er} m²

**ZAC VILLA PLAISANCE – BILAN ANNUEL ET COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION
AU 31 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal prend acte :

- du bilan financier portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 761 000,00 € HT,

- du Compte Rendu d'Activité de la Concession établi au 31 décembre 2015 par la SPL de l'ANJOU (la participation de la Ville de Saumur reste inchangée à hauteur de 460 000,00 € HT dont le règlement s'effectue en six versements annuels égaux de 76 667 € HT depuis 2012).

ZAC VAULANGLAIS NOIRETTE – BILAN ANNUEL ET COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA CONCESSION AU 31 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal prend acte du CRAC établi au 31 décembre 2015 par la SPL de l'ANJOU portant les dépenses et les recettes de l'opération à 16 349 000,00 € HT comprenant :

* le principe d'un emprunt de 500 000 € contracté par la SPL de l'ANJOU afin de financer les études et les acquisitions foncières. Cet emprunt sera garanti par la Ville de SAUMUR à hauteur de 80 % et nécessitera une nouvelle délibération.

* sur la participation de la collectivité s'élevant à 1 755 000,00 € HT, répartie sous la forme d'annuité de 65 000,00 € HT à compter de l'année 2018 jusqu'à la fin de l'opération, le solde étant dû à la dernière année de l'opération,

Approbation des choix urbanistiques motivant les modifications du périmètre de la ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES et du programme de logements.

ZAC DE CHANTERMERLE A BAGNEUX – RETROCESSION DES EQUIPEMENTS A VOCATION PUBLIQUE PAR LA SARL VIVRASAUUMUR

Le sujet est reporté.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – AFFECTATION DES CREDITS 2015 - INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte des affectations de la Dotation de Solidarité Urbaine 2015.

LOGEMENT SITUE 17 RUE DES CAPUCINS D'OFFARD A SAUMUR – PROPRIETE DE SAUMUR HABITAT – CONVENTION FINANCIERE AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME NUGUES PAUL

Abrogation de la délibération n°2000/65 du Conseil Municipal en date du 24 mars 2000.

Résiliations des baux suivants :

- bail de location du logement sis 17 rue des Capucins d'Offard à Saumur du 20 avril 2000 conclu entre la Ville de Saumur et Saumur Habitat,
- bail de sous-location dudit logement entre la Ville de Saumur et Monsieur et Madame NUGUES du 20 avril 2000.

Le Conseil Municipal prend acte de la prise à bail directe du logement susmentionné par Monsieur et Madame NUGUES auprès de Saumur Habitat.

Approbation des conditions de la convention financière par laquelle la Ville de Saumur prend en charge le différentiel de loyer mensuel. La convention prendra effet à la date de sa signature et s'achèvera à la date de libération du logement par Monsieur et Madame NUGUES.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

LIEU-DIT "PORTION DE L'ANGLE CHERE" A SAUMUR – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'EARL SAINT-VINCENT

Cession à l'EARL Saint-Vincent, représentée par son gérant, Monsieur Patrick VADE, d'une parcelle en nature agricole, classée en zone d'Appellation d'Origine Contrôlée Saumur Champigny, libre de toute occupation ou location, d'une contenance 28 a 32 ca, située au lieu-dit "Portion de l'Angle Chère" à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 10 000 €, soit environ 35 300 € l'hectare. L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

SITE DE LA CROIX VERTE – POLE MUTUALISE DE FORMATION – 14 ET 54 RUE DES ILES A SAUMUR – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Cession à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, d'un ensemble immobilier situé 14 et 54 rue des Iles à Saumur, d'une contenance de 3175 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 1 €. L'acte de vente est établi en la forme administrative par les services municipaux, aux frais de l'acquéreur.

Autorisations sont données à :

- * la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement pour déposer la demande de permis de démolir des bâtiments existants sur la parcelle ;
- * la Communauté d'Agglomération et la Région des Pays de Loire pour accéder à ladite parcelle afin de procéder à tous travaux nécessaires aux études précédant la signature de l'acte de vente.

Pouvoirs sont donnés à :

- Monsieur le Maire pour recevoir l'acte de vente à intervenir,
- Monsieur Jackie GOULET, Premier Adjoint, pour le signer.

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – SECTEUR DU CHEMIN VERT A SAUMUR – RUE FRICOTELLE – CESSION DE TERRAINS A LA SCIC ANJOU ATLANTIQUE ACCESSION

Annulation de la délibération n°2012/170 du Conseil Municipal du 14 décembre 2012 approuvant les conditions de cession de terrains communaux au profit de la Société Coopérative "Les Castors Angevins".

Cession à la SCIC Anjou Atlantique Accession, ou toute autre société qu'elle se substituerait, d'une emprise de terrain d'une contenance d'environ 2960 m², située rue Fricotelle à Saumur, afin de réaliser un programme de 8 logements en accession maîtrisée.

La cession est consentie moyennant le prix d'un euro symbolique et ce, au regard de la nature de l'opération et de son inscription dans un dispositif contractualisé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, favorisant ainsi l'accession sociale à la propriété et permettant un prix de sortie le plus adapté possible au marché saumurois.

Les emprises de la voirie de desserte nouvellement créée seront rétrocédées à la Ville, à titre gratuit, sous réserve de la conformité aux prescriptions données par les services municipaux. Cette opération s'inscrit dans un site contraint par la présence du réseau de chaleur urbain auquel elle devra se raccorder.

Cette cession est assortie des conditions suspensives suivantes :

- obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tous délais de recours,
- pré-commercialisation d'au moins 30 % du programme de logements ;

La Ville autorise à cet effet l'acquéreur à déposer son permis de construire sur les parcelles objet de la présente cession ainsi que toute autre demande d'urbanisme s'y rapportant.

La délimitation exacte du terrain cédé sera établie par un géomètre, les frais afférents étant pris en charge par le vendeur. Un acte authentique sera établi, aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

RUE DE LA CROIX BIDEAU MITOYENNE ENTRE SAUMUR ET SAINT-MARTIN DE LA PLACE – TRAVAUX DE REVETEMENT – CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN DE LA PLACE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Saumur et Saint-Martin de la Place.

LIEU-DIT "PRAIRIE DE BELLEVUE" A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – PARCELLES COMMUNALES – CESSION AU PROFIT DE MONSIEUR FABRICE PONTOUIS

Cession à Monsieur Fabrice PONTOUIS de deux parcelles en nature agricole d'une contenance globale de 2 ha 43 a 51 ca, situées au lieu-dit "Prairie de Bellevue" à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant le prix net et forfaitaire de 8 035 €, soit 3 300 € l'hectare.

Lesdits terrains font d'ores et déjà l'objet d'une mise à disposition au profit du futur acquéreur.

L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

LIEU-DIT "LA GRANDE GAGNERIE" A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT – CESSION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME PASCAL BLOUDEAU

Désaffectation et déclassement d'une maison d'habitation de type 5 d'une surface habitable de 115 m² environ, située au lieu-dit "La Grande Gagnerie" à Saint-Hilaire-Saint-Florent, d'une contenance totale de 606 m². Cession de l'ensemble à Monsieur et Madame Pascal BLOUDEAU, moyennant le prix net et forfaitaire de 110 000 €.

La cession est soumise à la condition suspensive d'obtention du financement par Monsieur et Madame Pascal BLOUDEAU. L'acte de vente sera établi aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

RUE FRICOTELLE ET RUE BEULE A SAUMUR – CESSION D'UNE PARCELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CULTURELLE DES MUSULMANS DE SAUMUR

Le Conseil Municipal constate la désaffectation et prononce le déclassement de l'ensemble immobilier dénommé "Gymnase des Violettes".

Cession à l'Association Culturelle des Musulmans de Saumur représentée par son Président, Monsieur Jamil ABILCHAMAT, d'un terrain non bâti d'une contenance approximative de 1675 m², situé à l'angle des rues Fricotelle et Beule à Saumur, moyennant le prix net et forfaitaire de 45 € le m², soit un montant total d'environ 75 375 €, payable comme suit :

- 25 375 € à la signature de l'acte de vente,
- suivis de 4 annuités de 12 500 € payables avant le 31 mars de chaque année.

Le prix définitif ainsi que le montant exact des annuités seront déterminés après mesurage précis de l'emprise cédée par les soins du géomètre.

Afin de garantir le paiement du prix s'échelonnant sur 5 ans, la Ville de Saumur profitera d'un privilège de vendeur avec bénéfice de l'action résolutoire sur le futur bien.

La vente sera assortie des conditions suspensives ci-après :

- démolition totale des bâtiments existants, les travaux étant pris en charge par la Commune ;
- obtention par l'acquéreur d'un permis de construire purgé de tous délais de recours des tiers ;

Un document de modification du parcellaire cadastral sera établi aux frais du vendeur. Un compromis et un acte de vente seront établis aux frais de l'acquéreur.

Autorisation est donnée à l'Association pour déposer la demande de permis de construire un centre culturel.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer le compromis et l'acte de vente à intervenir.

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT – AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU POINT D'ACCES AU DROIT DE SAUMUR

Approbation de la mise en place du second point d'accès au droit sur le territoire de Saumur.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'avenant à la convention et toutes pièces afférentes.

Autorisation du financement de ce point d'accès aux droits, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

ADHESION A LA CHARTE DEPARTEMENTALE D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP – CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2017 – FONDS LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ACCESSIBILITE

Adhésion de la Ville de Saumur à la charte départementale d'accueil des enfants en situation de handicap.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire, la convention pluriannuelle 2016-2017 relative au Fonds Local d'Accompagnement et d'Accessibilité des Enfants en situation de Handicap.

RUE DE ROUEN A SAUMUR – EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE (SIEML)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire pour l'effacement des réseaux.

RD 347 – ITINERAIRE CYCLABLE – SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir entre la Ville de Saumur et le Département de Maine-et-Loire.

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER DE SAUMUR – SUBVENTION – MODALITES D'APPLICATION - MODIFICATION

Abrogation de la délibération n°2002/219 du 20 décembre 2002 relative aux modalités d'application de la subvention pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager de Saumur.

Décision d'attribuer la subvention pour la restauration et la mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager de Saumur, aux travaux réalisés selon les modalités prévues dans l'annexe jointe à la délibération.

PROJET DE PERIMETRE D'UN SYNDICAT DEPARTEMENTAL RURAL D'EAU POTABLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- exprime un avis défavorable à la proposition de création d'un Syndicat Départemental Rural d'eau potable unique,
- manifeste sa volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités en charge de la compétence "eau potable" à la définition de nouveaux périmètres sur le département et souligne qu'une démarche commune des collectivités est impulsée dans ce sens depuis 2015 ;
- souhaite qu'une étude de faisabilité soit lancée dans les meilleurs délais, étude qui devra permettre de définir l'organisation territoriale la plus efficiente pour les abonnés;
- demande à ce que la mention de cette étude soit intégrée sous la forme d'un amendement dans le présent SDCI de façon à ce que les conclusions, même si elles arrivent après le 31 décembre 2016, soient applicables juridiquement.

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 – SECONDE PROGRAMMATION 2016 - APPROBATION

Approbation de la seconde programmation 2016 du contrat de ville.

Sollicitation, pour le compte de la Ville de Saumur, des contributions suivantes :

- la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de : 2 000€
- la contribution de l'Etat de : 14 643€
- la contribution du Département de : 1 000€
- la contribution de la communauté d'agglomération de : 6 366€

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes.

Autorisation du financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la présente.

PARTENARIAT VILLE DE SAUMUR – DIRECTION TERRITORIALE ENEDIS ANJOU – CREATION DE FRESQUE ARTISTIQUES SUR DES POSTES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE

Validation du principe de partenariat entre la Ville de Saumur et la Direction Territoriale ENEDIS ANJOU pour la création de fresques artistiques sur des postes de distribution publique.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer les conventions à intervenir.

SAUMUR HABITAT – OPERATION "LA CHOUETTERIE" ET "RUE DU TEMPLE" A SAUMUR – CREATION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 701 547 € maximum que Saumur Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer une opération de création de 15 logements "La Chouetterie" répartis sur deux bâtiments, situés 1 rue de la Chouetterie et 30 rue du Temple à Saumur.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et Saumur Habitat.

LOGIOUEST – QUARTIER DU CHEMIN VERT – CONSTRUCTION DE 25 LOGEMENTS POUR LE MINISTERE DE LA DEFENSE – GARANTIE D'EMPRUNT

Garantie de la Ville accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 277 517 € maximum que LogiOuest se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer une opération de construction située quartier du Chemin Vert à Saumur portant sur l'achat en VEFA de 25 logements pour le Ministère de la Défense.

Autorisations données au Maire ou à l'adjoint chargé des finances pour signer la convention de garantie d'emprunt à intervenir entre la Ville de Saumur et LogiOuest.

BASE NAUTIQUE ET DE LOISIRS DE MILLOCHEAU – PROGRAMME D'AMELIORATION DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Validation du programme de travaux d'amélioration de la base Nautique et de loisirs de Millocheau.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour solliciter auprès de l'ensemble des partenaires financiers, des subventions au taux le plus élevé. Au cas où les cofinancements attendus ne seraient pas obtenus, la Ville de Saumur s'engage à honorer la différence par autofinancement.

BLE VENDOME - DON

Acceptation de la société CHANEL du don de l'œuvre éphémère "Blé Vendôme" dans le cadre d'une opération de mécénat artistique.

Autorisations données à Monsieur le Maire :

- pour signer la convention à intervenir en ce sens avec la société CHANEL et la Société WEAP.

- pour faire émettre et pour signer le reçu fiscal permettant à la société CHANEL de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 60 % du montant du don dans la limite de 5/1000 de son chiffre d'affaires.

CHATEAU-MUSEE – DON MARCHAIS

Acceptation de la proposition de don de Madame MARCHAIS au profit des collections du musée municipal.

CHATEAU-MUSEE – DON MOENCH

Acceptation de la proposition de don de Madame MOENCH au profit des collections du musée municipal.

CHATEAU-MUSEE – DON CASSAIGNE

Acceptation de la proposition de don de Monsieur CASSAIGNE au profit des collections du musée municipal.

PERSONNEL MUNICIPAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Création d'un poste dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) :

Directions	Services	Fonctions	Temps	Rémunération
Direction de la Citoyenneté	Commerce et Animations	Chargé d'évènementiel	35h/semaine	SMIC au prorata du temps de travail

Approbation des modifications suivantes :

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION	
Grade	Temps de travail	Effectif		Grade	Temps de travail
Adjoint technique de 2ème classe (Catégorie C)	Temps non complet (24h/semaine)	-1	+ 1	Adjoint technique de 2ème classe (Catégorie C)	Temps non complet (30h/semaine)
Adjoint technique principal de 2ème classe (Catégorie C)	Temps complet	-1	+ 1	Adjoint technique de 2ème classe (Catégorie C)	Temps non complet (32h/semaine)

PERSONNEL MUNICIPAL – CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN "INFORMATIQUE" ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPEMENT, LA VILLE ET LE CCAS DE SAUMUR

Création, à compter du 1^{er} juillet 2016 du service commun "Informatique" en lien avec la Ville et le CCAS de Saumur, dans le respect des dispositions du CGCT.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention, ainsi que tous les avenants ou toute pièce se rapportant à cette affaire.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE – ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Approbation pour l'année 2016-2017 du nombre de postes en contrat d'apprentissage :

Direction Service ou Secteur	Nombre de contrats	Diplôme préparé
Direction des Moyens Techniques Logistique et Maintenance / Parc et Garage	1	CAP maintenance des véhicules automobiles
Direction des Moyens Techniques Entretien Espaces publics	2	CAP travaux paysagers
	1	BTS aménagements paysagers
Direction des Moyens Techniques Missions transversales / Paysage Arboré	1	CAP travaux paysagers
Direction des Moyens Techniques Missions transversales / Gros matériel	1	CAP/BP Conducteur d'engins de travaux publics
Direction des Moyens Techniques Entretien du Patrimoine Bâti / Régie Bâtiments	1	CAP Electricien

Direction Service aux familles Service Petite Enfance/ Parentalité Multi-accueil « Reine de Sicile »	1	DE Educateur de jeunes enfants
Direction Service aux familles Service Petite Enfance/ Parentalité Maison de l'enfance	1	DE Educateur de jeunes enfants
Direction Service aux familles Service Petite Enfance / Parentalité Multi-accueil « Chauvet »	1	DE Educateur de jeunes enfants
Direction Service aux familles Service Petite Enfance / parentalité	1	DE Psychomotricien
Direction Service aux familles Service Développement Social Centre Social Jaques Percereau	1	BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport)

Autorisation donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES – ANNEE 2015-2016

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge pour un montant total de 254.88 € sur le Budget Principal.

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SAUMUR AGGLOBUS – ANNEE 2015 – RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA VILLE

Adoption du rapport établi pour l'exercice 2015, au titre du mandat du représentant de la Ville de Saumur au conseil d'administration de la Société Publique Locale Saumur Agglo Bus.

DEMANDE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal sollicite une aide exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean-Charles TAUGOURDEAU, dans le cadre du financement de travaux de réaménagement des abords des quais de Loire (quai Mayaud et quai Carnot).

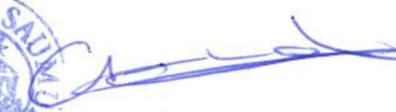
ACTE NOTARIE EN DATE DU 23 DECEMBRE 2008 – VENTE PAR LA COMMUNE DE SAUMUR AU PROFIT DE LA SCI RESIDENCE CHANZY – RENONCIATION DE LA COMMUNE A LA CLAUSE RESOLUTOIRE ET AU PACTE DE PREFERENCE

Le Conseil Municipal renonce définitivement à la clause résolutoire et au pacte de préférence inclus dans l'acte de vente susvisé au titre des conditions particulières.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 24 mai 2016 au 29 juin 2016 sous les numéros 2016/58 à 2016/82 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2014/17 du Conseil Municipal du 4 avril 2014.

Saumur, le vendredi 1^{er} juillet 2016
Le Maire de la Ville de Saumur,


Jean Michel MARCHAND